

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

www.altersecurite.org
N° 208 - janvier 2025

Pourquoi Altersécurité infos ?



La santé et la sécurité au travail sont devenues des sujets de préoccupation pour le grand public. Dans ce contexte, les membres de Point Org Sécurité estiment nécessaire d'ouvrir un dialogue durable avec les employeurs et les travailleurs qu'ils assistent et conseillent au quotidien.

Cette démarche repose sur la conviction que la prévention des risques professionnels doit certes s'appuyer sur de solides normes et compétences techniques mais qu'elle est aussi une culture vivante se nourrissant de débats, d'échanges et de retours d'expériences entre chercheurs, experts et acteurs de terrain.

Altersécurité infos se veut un reflet de ce foisonnement. Au carrefour de disciplines de tous horizons, ce vecteur d'idées entend rendre compte mensuellement des mutations qui transforment nos façons de travailler.

De la sorte, il s'agit bien sûr d'anticiper les changements, de mettre à jour nos savoirs et de questionner nos pratiques pour contribuer, ensemble, à l'amélioration continue des conditions de travail. ■

Point Org Sécurité,
membre du réseau



Éditorial

25 % des salariés français ont une santé mentale dégradée... mais ce n'est pas une fatalité !

Dans un climat marqué par une profonde inquiétude, la santé mentale des salariés français reste fort dégradée en 2025.

Tous les secteurs concernés

C'est l'un des grands enseignements de la dernière édition du Baromètre Santé Mentale réalisé annuellement par le cabinet Qualisocial et l'Ipsos⁽¹⁾. Selon cette enquête réalisée auprès d'un échantillon représentatif de 3 000 salariés français des secteurs publics et privés, 25 % d'entre eux se déclarent "en mauvaise santé mentale".

Si tous les secteurs d'activité sont touchés, certains, comme l'administration publique, la restauration, l'hébergement médico-social ou l'action sociale, présentent des taux alarmants, avec près d'un salarié sur trois se déclarant en mauvaise santé mentale.

Manque de confiance dans l'avenir

L'enquête permet aussi d'identifier des facteurs de fragilité liés à la situation des individus. Les femmes de moins de cinquante ans, les salariés à temps partiel, les personnes issues de foyers monoparentaux ou atteintes de maladies chroniques présentent une santé mentale beaucoup plus dégradée que la moyenne. Mais le facteur déterminant de l'état psychologique est le niveau de confiance dans l'avenir. "Un salarié ayant une faible confiance dans l'avenir a 4,3 fois plus de probabilité d'être en mauvaise santé mentale", notent les auteurs.

La prévention fonctionne !

Il ne faudrait toutefois surtout pas en déduire que la santé mentale dépendrait avant tout du tempérament des individus si bien que les entreprises seraient impuissantes à améliorer l'état psychologique de leurs collaborateurs.

L'étude démontre en effet que les actions de prévention des risques psychosociaux permettent d'obtenir des effets très significatifs. En moyenne, les salariés des entreprises ayant mis en place trois actions de prévention des risques psychosociaux sont 1,3 fois plus nombreux à se déclarer en bonne santé mentale que ceux des entreprises n'ayant mis en place aucune action.

Performance globale

Or cette amélioration de la santé mentale a des effets très positifs sur l'implication des collaborateurs. Dans les entreprises soucieuses de prévention, les salariés disent être "plus engagés au travail" (+20 %) avoir "plus d'énergie au travail" (+23 %). Enfin, ils sont beaucoup plus enclins à "recommander leur entreprise" (+35 %).

Autant de résultats qui prouvent qu'il n'y a aucune fatalité à la déprime et à l'anxiété des salariés français. Des actions de prévention des risques et d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail (QVTCT) peuvent contribuer de façon prépondérante à les rassérer et même les remobiliser ! ■

(1) "Baromètre Santé mentale et QVCT pour 2025", réalisé par Qualisocial avec l'Ipsos, janvier 2025.



L'explosion du trafic et de la consommation de drogues illicites comme le cannabis, l'ecstasy ou encore la cocaïne devient un problème majeur de santé publique que les entreprises ne peuvent ignorer, de nombreux consommateurs de stupéfiants étant par ailleurs des travailleurs...



“La France est submergée par le narcotraffic”, alerte un récent rapport du Sénat consacré à l'impact du narcotraffic en France⁽¹⁾. “Des zones rurales et des villes moyennes sont désormais touchées et plus aucun territoire, plus aucune catégorie sociale

ne sont épargnés”, s'alarment les sénateurs. Ils auraient pu également ajouter que plus aucune entreprise n'est plus épargnée car, simultanément, l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives (OFDT) relève, de son côté, que les Fran-

çais n'ont jamais autant consommé de drogue⁽²⁾.

Cannabis et drogues stimulantes

Sans surprise, la substance la plus consommée reste le cannabis. Alors qu'en 1992, seuls 12,7 % des Français avaient déjà expérimenté cette drogue, c'est le cas de plus de la moitié d'entre eux, le taux atteignant même 60 % chez les 25-44 ans ! En revanche, la proportion de consommateurs réguliers est restée stable à environ 11 % de la population (mais 22,9 % des 18-24 ans), ce qui est cependant considérable, tout comme le nombre de grands fumeurs (consommant au moins 10 joints par mois) qui représentent aujourd'hui 3,4 % de la population.

Le principal sujet de préoccupation concerne l'explosion de la consommation des drogues dites “stimulantes” comme la cocaïne et la MDMA, communément appelée “Ecstasy”. Entre 1992 et 2023, l'usage de cocaïne a été multiplié par dix, passant

Mise à jour du règlement intérieur pour lutter contre les addictions

Dans le contexte de l'explosion de la consommation de stupéfiants, il est important que les entreprises abordent la question des addictions dans leur règlement intérieur. Le règlement intérieur précise les règles applicables dans l'entreprise et encadre les moyens de contrôle et de dépistage. Il peut porter notamment sur :

- Les moments précis où la consommation est autorisée (pot d'entreprise, repas d'affaires...) voire sur l'interdiction totale de consommation d'alcool, justifiée dans les entreprises dont l'activité est particulièrement dangereuse, peu importe la dangerosité du poste occupé.

- Le rappel de l'interdiction légale de l'usage de stupéfiants.

- Le rappel des dispositions du Code de la route.

- Les modalités pratiques de réalisation du test de dépistage de consommation d'alcool ou de drogues pour les postes de sûreté et de sécurité pré-identifiés.

- Les modalités de fouille de vestiaire : le contrôle est réalisé en présence du salarié, ou bien en cas d'empêchement exceptionnel en l'ayant informé ; il doit être justifié par des raisons de sécurité, d'hygiène ou bien par un risque ou un événement particulier. ■

de 0,3 % à 2,7 %. Près d'un adulte sur dix (9,4 %) en a consommé au moins une fois au cours de sa vie, constate l'OFDT. Et depuis sa première mesure en 2000, l'usage de MDMA a également connu une augmentation exponentielle passant de 0,2 % à 1,8 % de consommateurs.

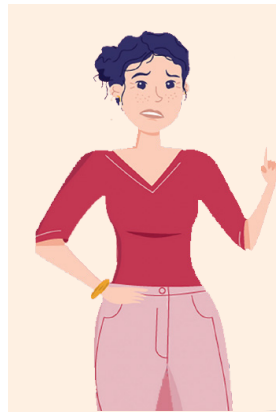
Toutes les entreprises concernées

Avec de tels niveaux de consommation, nul doute que les entreprises sont nécessairement concernées, tant il est très probable qu'elles compteront, un jour ou l'autre, dans leurs effectifs des salariés qui consomment épisodiquement ou régulièrement de la drogue. Une enquête réalisée en 2022 par l'INRS auprès de 1 245 médecins, infirmiers et psychologues exerçant au sein de services de santé au travail avait ainsi établi que quelque 7 % des salariés français avaient des problèmes d'addiction au cannabis⁽³⁾.

Qu'elles le veuillent ou non, les entreprises sont donc amenées à considérer la consommation de drogue comme un risque professionnel à part entière et même à devenir des acteurs majeurs de la prévention des conduites addictives.

Un risque professionnel à part entière

Directrice du travail et chargée de mission à la Mildeca (Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives), Patricia Coursault estime ainsi que les conduites addictives ne doivent plus seulement être envisagées sous le seul angle de la sécurité - éviter que l'usage de



Preven-box : une formation en ligne pour sensibiliser les salariés aux pratiques addictives

Proposé par le Groupe Pôle Prévention, ce module de formation 100 % en lignes permet de :

- Comprendre les causes des addictions.
- Identifier les facteurs de risques.
- Savoir réagir face à une addiction.

Pour en savoir plus et accéder à la version démo :
Tél : 0143 56 58 00 Email : contact@poleprevention.com

substances psychoactives ne provoque des accidents ou des dysfonctionnements dans l'entreprise - mais aussi sous l'angle de la santé des travailleurs. *“Les conduites addictives, écrit-elle, représentent, en elles-mêmes, un risque pour la santé des travailleurs, si bien qu'elles doivent être traitées comme telles dans le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) et faire l'objet d'un projet global de prévention mobilisant toutes les parties prenantes de l'entreprise”*⁽⁴⁾.

Dès lors, l'approche disciplinaire, associée à d'éventuels contrôles et tests de dépistage, ne suffit bien évidemment plus. *“L'interdiction de consommer des substances psychoactives au travail et l'instauration de mesures disciplinaires peuvent bien sûr se révéler nécessaires et même indispensables, notamment pour des motifs de sécurité au travail. Toutefois, elles ne constituent pas, à elles seules des mesures de prévention efficaces à moyen et long termes”,* précise Patricia Coursault.

Sensibilisation et formation

Face à l'explosion de consommation de stupéfiants, les experts insistent sur la nécessité d'une démarche collective visant à développer une culture de la prévention des addictions au sein des entreprises. Il s'agit bien sûr d'informer l'ensemble des travailleurs en leur donnant des informations objectives sur les différentes drogues et leurs effets néfastes sur la santé mais aussi de former chacun aux mécanismes qui mènent à l'addiction sans nier les liens qui peuvent exister entre le travail et la consommation de drogue.

En effet, pour prévenir les conduites addictives, il est souvent nécessaire d'agir sur les conditions de travail et favoriser un environnement de travail sain et protecteur. Il est ainsi établi que les situations de harcèlement, les tâches jugées pénibles ou ennuyeuses et, plus généralement, les organisations du travail déficientes peuvent favoriser l'usage de stupéfiants pour *“tenir le coup”, “respecter les délais”* ou *“garder le rythme”*... C'est pourquoi, si spécifique soit-il, le risque professionnel que représentent les addictions doit être traité dans le document d'évaluation des risques professionnels (DUERP) afin d'être pris en compte dans une démarche globale d'amélioration des conditions de travail. ■

Les facteurs favorisant la consommation de stupéfiants en milieu professionnel

- **Conditions de travail.** Face à des conditions de travail difficiles (manipulation d'objets lourds, conditions climatiques difficiles, horaires atypiques, accueil du public ou exposition à des risques psychosociaux), la consommation de substances psychoactives peut aider le collaborateur à *“tenir”*, aussi bien sur un plan physique que mental.
- **Culture de l'hyper-performance.** La promotion du dépassement de soi *“à tout prix”* comme dans certains milieux sportifs, l'obligation de répondre aux exigences de productivité et/ou un climat de forte compétition entre les collaborateurs peuvent pousser certains professionnels à se *“doper”*.
- **Accessibilité des substances.** L'accessibilité des substances sur le lieu du travail incite à consommer et ce risque doit donc également être pris en compte. ■

(1) *“Un nécessaire sursaut : sortir du piège du narcotrafic”,* rapport de la Commission d'enquête du Sénat sur l'impact du narcotrafic en France, mai 2024. (2) Rapport *“Drogues et addictions, chiffres clés 2025”,* consultable sur www.ofdt.fr. (3) *“Prévention des pratiques addictives. Enquête auprès des professionnels des services de santé au travail”,* consultable sur www.inrs.fr.

PUBLICITÉ

PREVENSCOPE

La Prévention des Risques en Entreprise



32 pages



Tous les deux mois, une vision à 360 ° de la prévention des risques au service des TPE-PME.

PREVENSCOPE est une revue bimestrielle de 32 pages dédiée à la prévention des risques professionnels. Grâce à des informations qualifiées, des conseils pratiques et des analyses juridiques, elle s'affirme comme un outil accessible et opérationnel particulièrement utile aux TPE-PME. Elle contribue ainsi aux démarches de promotion de la santé et la sécurité au travail mises en œuvre par le groupe Pôle Prévention au service de ses clients avec une conviction forte : culture de prévention et esprit d'entreprise vont de pair !

Offre découverte pour les lecteurs d'Altersécurité :

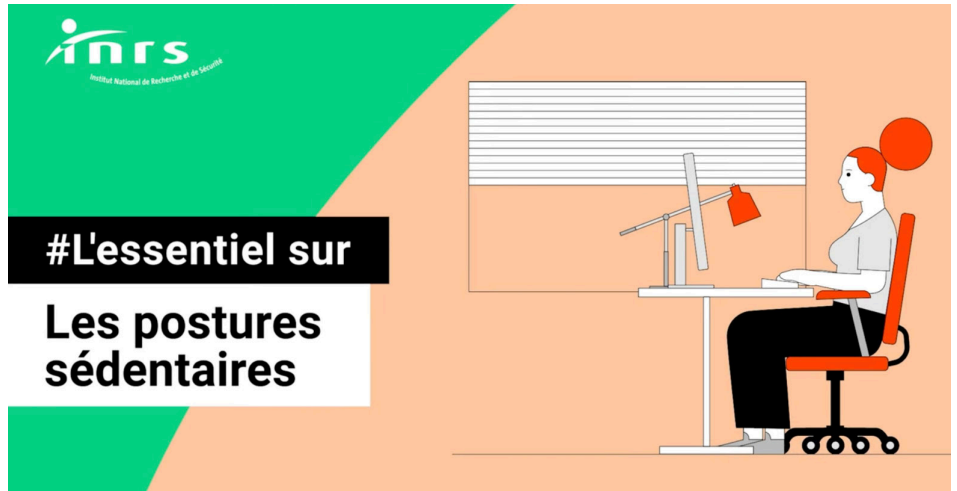
Recevez les 2 derniers numéros de PREVENSCOPE au format PDF en les demandant par mail à : contact@poleprevention.com

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet

Courriel : info@point-org.org - www.altersecurite.org



#L'essentiel sur

Les postures sédentaires

Trois minutes chrono pour comprendre les risques des postures sédentaires

Avec le développement des outils numériques, le temps passé par les Français en posture sédentaire atteint la cote d'alerte. C'est pourquoi l'INRS a décidé de réaliser un court film d'animation permettant de comprendre en seulement trois minutes les risques entraînés par les postures sédentaires trop longues et fréquentes.

Des risques significatifs pour la santé

Ces risques ne sont pas anodins. Il est en effet avéré que les postures sédentaires prolongées perturbent le fonctionnement de l'organisme et favorisent le développement de nombreuses maladies : problèmes cardiaques, diabète, cancers, obésité, lombalgies...

Des solutions à la portée de tous

Or, contrairement à une idée reçue, la pratique régulière d'un sport ne suffit pas à se prémunir de ces risques. La seule solution efficace consiste à réduire la fréquence et la durée totale des postures sédentaires. "Idéalement, elles doivent être interrompues toutes les trente minutes et ne pas excéder une durée cumulée de 5 heures par jour", précise l'INRS.

À cette fin, des solutions existent et sont brièvement proposées dans cette vidéo : mobilier de travail assis-debout, légers aménagements des espaces de travail, petits changements dans l'organisation du travail, etc. Cette animation peut être visionnée sur la chaîne YouTube de l'INRS. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Point Org Sécurité, 92-98 boulevard Victor Hugo,
92110 Clichy. Tél. : 0146 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.point-org.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
Découvrez-la [ici](#) !

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org